

L'honorable Clifford Sifton, député du district électoral de Brandon ; Thomas Osborne Davis, écuyer, député du district électoral de la Saskatchewan ; John Goodall Snetsinger, écuyer, député du district électoral de Cornwall et Stormont ; Charles Bernhard Heyd, écuyer, député du district électoral de Brant-Sud ; Duncan Graham, écuyer, député du district électoral d'Ontario-Nord, et William Humphrey Bennett, écuyer, député du district électoral de Simcoe-Est, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

Ordonné, que M. Laurier ait la permission de présenter un bill (No 1) concernant la prestation des serments d'office.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre,—lequel est reçu et lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque cette Chambre s'est rendue, ce jour, auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Excellence d'adresser un discours aux deux Chambres du parlement, et que pour prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit :—

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes ;*

En vous souhaitant la bienvenue à votre arrivée à la deuxième session du présent parlement, je désire vous exprimer le plaisir que me causent les sentiments de loyauté et d'affection de tout le peuple canadien pour Sa Majesté la Reine et son ardent désir de participer, avec les autres sujets de l'Empire, à la célébration du Jubilé de la Reine d'une manière digne de ce joyeux événement. Et je suis heureux de pouvoir vous annoncer que, conformément à une invitation du gouvernement impérial, des arrangements ont été faits pour que le Canada soit dignement représenté à la capitale de l'Empire lors de la commémoration de ce fait historique.

Immédiatement après la dernière session le gouvernement de Manitoba fut invité à prendre part à une conférence avec mes ministres sur la question des griefs provenant de l'acte de cette province relatif à l'éducation adopté en l'année 1890. En réponse à cette invitation trois membres de ce gouvernement vinrent à Ottawa et après des discussions nombreuses et prolongées, les deux gouvernements conclurent un arrangement, le meilleur qu'il fut possible d'obtenir dans l'état existant de cette question irritante. J'ai beaucoup d'espoir que ce règlement mettra fin à l'agitation qui a longtemps troublé et retardé le développement harmonieux de notre pays et marquera le commencement d'une ère nouvelle où régneront parmi tous les éléments de notre population dans leurs rapports, un esprit de générosité et de concessions mutuelles et de bon vouloir réciproque.

Une mesure vous sera soumise à l'effet de reviser le tarif laquelle, on a lieu de l'espérer, fournira le revenu nécessaire et, tout en sauvegardant les intérêts industriels, rendra notre système fiscal plus satisfaisant à la masse du peuple.

Vous serez priés de donner votre appui à un projet de loi abrogeant l'Acte du cens électoral aujourd'hui en vigueur, d'un fonctionnement dispendieux et non satisfaisant, et d'adopter pour l'élection des membres de la Chambre des Communes le cens électoral des différentes provinces.

Mon gouvernement a décidé que les avantages que les producteurs de l'Ouest et les hommes d'affaires en général de tout le Canada retireraiert du parachèvement des travaux des canaux du Saint-Laurent devraient être mis à leur portée le plus tôt possible, et a pris les premières mesures, sujettes à l'approbation du parlement, pour continuer vigoureusement ces travaux de façon à être en état de compléter notre système de canaux à la fin de l'année 1898.

J'ai beaucoup de plaisir à porter à votre connaissance le fait que des mesures ont été prises qui, si vous les approuvez, permettront au chemin de fer Intercolo-